



La Ligue des Pays de la Loire de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées recrute un éducateur sportif titulaire du BEES 2^{ème} degré option « judo-jujitsu » sur un poste de conseiller technique fédéral (CTF) placé :

- sous l'autorité administrative du Président de la Ligue.
- sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou de son représentant.

Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV) sont à adresser au Président de la Ligue des Pays de la Loire de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées : Stade municipal du Lac de Maine 49000 Angers - Téléphone : 02 41 73 32 55 - FAX : 02 41 73 87 59 - email : judo.pdl@wanadoo.fr
Site de la ligue : www.judo-pdl.com

PROFIL DE POSTE

LOCALISATION

- lieu de travail habituel : Nantes.
- déplacements professionnels sur l'ensemble de la région, ou au-delà, avec prise en charge aux conditions fixées par la Ligue.

DEFINITION

- conseiller technique fédéral chargé de missions auprès de la Ligue des Pays de la Loire de judo pour assurer le suivi et l'entraînement du Pôle Espoirs, de la Section Sportive Régionale et le développement de la Section sportive Universitaire.
- membre de l'équipe technique régionale (ETR).
- les missions sont effectuées pour le compte de la Ligue des Pays de la Loire de Judo.
- ces missions sont définies et précisées pour chaque année sportive par une lettre de missions.
- les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition, et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

INCOMPATIBILITES

La fonction est incompatible avec l'exercice :

- de toute fonction d'éducateur sportif au sein de groupements sportifs affiliés, sauf exception dûment justifiée, et après accord du DTN de la FFJDA et de la Ligue.
- de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD et/ou d'un club affilié.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

- poste à pourvoir au 15 août 2011 en contrat à durée indéterminée.
- poste à temps plein : le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'étant pas habituellement donné le dimanche.

REMUNERATION

- rémunération mensuelle brute : base minimum de 1960 € selon accord FFJDA/SNCTJF.
L'emploi désigné correspond au groupe 5 CCNS.

DESCRIPTIF DES MISSIONS

☞ MISSIONS SPORTIVES – TECHNIQUES – FORMATION

- Structures du PES : Entraîneur au Pôle Espoirs, à la SSR et à la SSU de Nantes, suivis sportif, scolaire et social des sportifs.
- organisation et suivi des activités fédérales et coordination de manifestations (ponctuellement).
- Encadrement des stages sportifs régionaux, actions de détection
- Interventions sur la formation initiale et continue des enseignants

COMPETENCES ATTENDUES :

- capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ».
- maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils informatiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet...
- patrimoine de connaissances ou expériences : l'expérience de la pratique du sport de haut niveau ou de l'entraînement de sportifs de haut niveau sera exigée, les connaissances de la formation de cadres, de la vie fédérale, de l'enseignement du judo, constitueront des atouts complémentaires.

AUTONOMIE

Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CTF doit en référer au coordonateur ETR. Le CTF rend compte de son activité auprès du Président de Ligue et du Coordonateur ETR.

TEMPS D'ADAPTATION

Période d'essai = 2 mois